

ÉTABLISSEMENT : 0350005R

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 30 JANVIER 2019

Année scolaire : 2018-2019
Numéro de séance : 1819/04
Date de convocation : 18 janvier 2019
Présidence de : M. Romain RAOUL,
Proviseur

Quorum : 16
Nombre des présents : 24
Nombre d'absents excusés : 7

Dossier suivi par
Yves Garnier

Téléphone
02 99 16 80 80

Télécopie
02 99 16 80 81

Mél.
ce.0350005r@ac-rennes.fr

33, rue des Ecoles
B.P. 80304
35803 DINARD CEDEX

Site internet
www.lyceehotelierdinard.fr

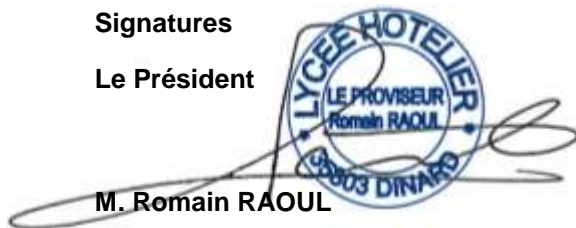


SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
- approbation des PV des CA du 22/11/2018 ;	Vote	3		
- approbation de l'ordre du jour ;	Vote	3		
<u>Affaires administratives et financières</u>				
- DBM pour vote et information ;		4		
- Contrats et conventions ;	Vote	4-5	59, 68	
- Tarifs ;	Vote	5	58, 63	
- Dégradation du véhicule d'un personnel du lycée ;	Vote	5-6	69	
- Voyages et sorties scolaires ;	Vote	6-7	60 à 62, 64, 65, 67	
- Dons et legs ;	Vote	7	66	
- Point sur les travaux ;		7-8		
<u>Vie scolaire et pédagogique</u>				
- ... ;		9		
<u>Moyens d'enseignement et pédagogiques</u>				
- DGH 2019-2020 : répartition des moyens ;		10		
<u>Questions diverses.</u>				
- Organisation d'un bal ;		11		
- Nouvelle charte graphique ;		11		
- Autres questions et remarques.		11		

Signatures

Le Président

M. Romain RAOUL



Le Secrétaire

M. Frank TROUBADOURS





PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 30 janvier 2019

2/11

<i>Titulaires</i>	P	A	E	<i>Suppléants</i>	P	A	E
Membres de Droit							
M. Romain RAOUL	1						
M. Frank TROUBADOURS	1						
M ^{me} Anne-Laure LEGAILLARD	1						
M. Alain BERNARD	1						
M. Mikaël JOLY	1						
Représentants du Conseil Régional							
M. Martin MEYRIER		1					
M. Stéphane PERRIN		1					
Représentants de la commune siège							
M ^{me} Claudia CARFANTAN	1			M ^{me} Patricia PERRIER			
M ^{me} Catherine GUGUEN-GRACIE			1	M. Jean-Claude MAHE	1		
Personnalité Qualifiée							
M. Bruno VILT	1						
Personnels d'Enseignement et d'Education							
M ^{me} Elisabeth RICHARD			1	M ^{me} Agnès KNOCKAERT			
M. Claude NAOUR	1			M. Laurent CHARPENTIER			
M. Patrick CHAPELAND	1			M ^{me} Florence ROBIN	1		
M ^{me} Martine MARTIN	1			M. Yann-Mikaël TRIHAN			
M. Sébastien CHAUVEAU	1			M. Jean-François GEFFRAY			
M ^{me} Nicole CABIOC'H			1	M. Ludovic PORTIER	1		
M. Denis RIAUD			1	M ^{me} Véronique MARZIN			
Personnels A TOSS							
M ^{me} Sandrine MARZIOU			1	M. Philippe ROUSSEL	1		
M ^{me} Sylvie CUDONNEC	1			M ^{me} Delphine ACLOQUE			
M ^{me} Martine JEHAN	1			M. Laurent SECHER			
Représentants des Parents d'Elèves							
M ^{me} Anne-Laure MOREAU	1			M. Yves VINCENT			
M ^{me} Sandrine MONNET		1		M ^{me} Stéphanie JUBAULT			
M ^{me} Sylvie HAMEL-DAUDIN	1			M. Hervé ROZE			
M ^{me} Carole BAZILE			1	M ^{me} Stéphanie DESPRES			
M ^{me} Laïla MARIN			1	M ^{me} Nathalie GUILLOIS-SAMSON			
Représentants des élèves							
M ^{elle} Mélissa SMITH (TSTHR1)	1			M. Juluan DOMI (TSTHR2)			
M ^{elle} Adèle FAGON (TSTHR2)	1			M. Maxence KERMORGANT (TSTHR2)			
M. Yanis RAMBAUD (TSTHR2)	1			M. Matthieu PEIRANO-FABRE (TSTHR1)			
M. Benoît LE CLAINCHE (TSTHR1)	1			M ^{elle} Adèle LE BAIL (TSTHR1)			
M ^{elle} Léa JURE (1MHR1)	1			M ^{elle} Gwendoline LAFOND (1MHR1)			
Totaux	20	3	7		4	0	0



Ouverture de séance. 18h00

3/11

1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 22 novembre 2018

L'approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 22 novembre 2018, suite à sa transmission tardive, est reportée au vote du prochain CA.

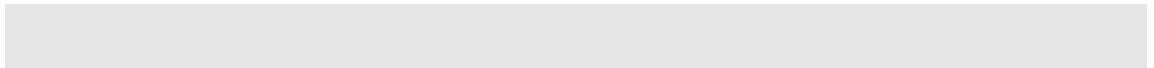
2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

18h07 : arrivée de 3 membres du CA



**1. Décision budgétaire modificative (DBM) pour information – exercice 2019**

1.1. DBM pour information – exercice 2019

1.2. Présentation / contexte

La Décision Modificative Budgétaire n° 1 regroupe les opérations suivantes :

- Budgétisation des subventions d'équipements non utilisées en 2018 (abattage d'arbres dans le parc pour 15 000,00 €, défibrillateur pour 1 874,00 € et démontage de la dalle au niveau de l'avancée de l'entrée bar pour 4 100,00 €) et d'une subvention pour une aide à l'accueil des élèves chinois en CAP2 (1 941,00 €).
- Budgétisation des divers voyages (Chine, Jersey, Ecosse)
- Budgétisation du dispositif KARTA (financement de projets par la Région Bretagne entre 20% et 40% du montant prévisionnel de l'action).

2. Contrats et conventions

2.1. Contrats et conventions

2.1.1. Contrat de maintenance des photocopieurs ;

2.1.2. Contrat d'entretien des bacs à graisses et de curage préventif des eaux usées

2.2. Présentation / contexte

2.2.1. Contrat de maintenance des photocopieurs ;

Contrat de maintenance avec la société OMR concernant les 5 photocopieurs du 01/07/2019 au 30/06/2020. Les copieurs seraient achetés 1,00 € HT chacun. Il n'y a plus de location soit une économie de 9 200,00 € par an. Le contrat de maintenance comprend le coût copie : 0,003085€ HT la copie noir/blanc et 0,030854 € HT la copie couleur. Budget prévisionnel : 7 000,00 € TTC. Il court du 01/07/2019 au 30/06/2020.

2.2.2. Contrat d'entretien des bacs à graisses et de curage préventif des eaux usées

Contrat d'entretien des bacs à graisses et de curage préventif des eaux usées avec SARP OUEST :

- forfait de 516,00 € HT le passage pour le pompage et nettoyage des 4 bacs à graisses (3 fois par an en février, juillet et octobre) ;
- curage préventif du réseau des bacs à graisses pour 127,00 € HT par passage (1 passage par an en juillet) ;
- curage préventif du réseau d'eaux usées des ateliers pédagogiques pour 195,00 € HT par passage (1 passage par an en juillet) ;
- curage préventif du réseau d'eaux usées des toilettes du B3-2 pour 145,00 € HT par passage (1 passage par an en juillet) ;
- Il est également prévu un traitement de mètre cube de graisses supplémentaire pour 73,50 € HT le m³.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction par période équivalente.

2.3. Résultats du vote (le cas échéant)

*Contrat de maintenance des photocopieurs**Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0**Contrat d'entretien des bacs à graisses et de curage préventif des eaux usées**Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0*

2.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Contrat de maintenance des photocopieurs



Délibération n° 059/18-19

Contrat d'entretien des bacs à graisses et de curage préventif des eaux usées

Délibération n° 068/18-19

5/11

3. Tarifs

3.1. Tarifs

3.1.1. Modalités de remboursement des manuels scolaires mis à disposition des élèves

3.1.2. Tarif pour prestation

3.2. Présentation / contexte

3.2.1. Modalités de remboursement des manuels scolaires mis à disposition des élèves

Il convient de fixer les modalités de remboursement des manuels scolaires mis à disposition des élèves à la rentrée 2018 (élèves de CAP1 et 2, élèves de 2PRO, de 1PRO et de TPRO et élèves de 2STHR), en cas **de non restitution du manuel ou de dégradation volontaire**. Cette proposition vaut pour également pour les années à venir.

☞ **Prix de rachat du manuel, quel que soit son année d'acquisition par le lycée**

3.2.2. Tarif pour prestation

Tarif pour une prestation comprenant : apéritif, mise en bouche, entrée, plat, dessert, accords mets et vins, eaux minérales, 1 boisson chaude pour **25,00 €**.

3.3. Commentaires / débat

Questions sur les cahiers d'exercices : appartiennent-ils aux élèves ou au lycée ?

Réponses : ils sont payés uniquement par la région pour le LP.

Questions de M. CHAPELAND sur le manuel d'exercice de 2STHR qui a été acheté par la région cette année. Les élèves conserveront-ils leur cahier en fin d'année ?

Oui, l'année prochaine l'achat de ce cahier sera à la charge des familles.

3.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Modalités de remboursement des manuels scolaires mis à disposition des élèves

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarif pour prestation

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

3.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Modalités de remboursement des manuels scolaires mis à disposition des élèves

Délibération n° 058/18-19

Tarif pour prestation

Délibération n° 063/18-19

4. Dégradation du véhicule d'un personnel du lycée

4.1. Dégradation du véhicule d'un personnel du lycée

4.2. Présentation / contexte

Le véhicule personnel d'une assistante d'éducation, M^{me} Carole GUEGO, a été dégradé le 14 juin 2018 sur le parking du personnel. M^{me} GUEGO a demandé à bénéficier de la protection juridique due au titre de l'article 11 de la loi n°83-634 du 11 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

C'est à l'employeur d'assurer la protection fonctionnelle. Le lycée ayant signé le contrat avec l'ASEN, il lui revient de mettre en place cette protection.



Cependant, la protection fonctionnelle ne se substitue pas à l'assurance souscrite par l'agent. Dans le cas présent, la facture de réparation des dégâts s'élève à 559,38 € TTC. L'assurance de M^{me} GUEGO lui laisse à charge une franchise de 294,00 €. Le lycée doit dès lors lui rembourser la somme de 294,00 € sur ses fonds propres.

4.3. Résultats du vote (le cas échéant)

6/11 *Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0*

4.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 069/18-19

5. Voyages et sorties scolaires

5.1. Voyages et sorties scolaires

5.1.1. Bilans des voyages

5.1.2. Séjour à BARCELONE (ESPAGNE)

5.2. Présentation / contexte

5.2.1. Bilans des voyages

- Élèves de 2 PRO1 en TOURAINE les 12 et 13 mars 2018, pour un montant final demandé aux familles de 125,00 € (conforme au budget) ;
- Élèves de MC BAR et MC SOM à COGNAC les 23 et 24 avril 2018, pour un montant final demandé aux familles de 60,00 € (conforme au budget) ;
- Élèves de MC ACA en ECOSSE du 18 au 25 avril 2018, pour un montant final demandé aux familles de 220,00 € (remboursement de 110,00 €) ;
- Élèves de MC BAR et MC SOM à COGNAC les 17 et 18 décembre 2018, pour un montant final demandé aux familles de 62,00 € (conforme au budget) ;
- Élèves de MC SOM à PARIS les 11 et 12 novembre 2018, pour un montant final demandé aux familles de 73,00 € (conforme au budget).

5.2.2. Séjour à BARCELONE (ESPAGNE)

Séjour du 3 au 7 avril 2019, pour 21 élèves de TSTHR1 à BARCELONE en ESPAGNE. Le coût prévisionnel du voyage est évalué à 8 050,00 €, comprenant les transports, l'hébergement, les repas sur place, des visites et une assurance annulation. Il est demandé une participation de **350,00 €** par élève ; le reliquat est financé par la prise en charge par le lycée du coût des accompagnateurs (700,00 €). Voir budget prévisionnel en annexe.

5.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Bilan voyage TOURAINE

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Bilan COGNAC avril 2018

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Bilan ECOSSE

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Bilan COGNAC décembre 2018

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Bilan PARIS

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Séjour à Barcelone (Espagne)

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0



5.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Bilan voyage TOURAINE
Délibération n° 064/18-19

Bilan COGNAC avril 2018
Délibération n° 065/18-19

7/11

Bilan ECOSSE
Délibération n° 060/18-19

Bilan COGNAC décembre 2018
Délibération n° 058/18-19

Bilan PARIS
Délibération n° 061/18-19

Séjour à BARCELONE (ESPAGNE)
Délibération n° 062/18-19

6. Dons et legs

6.1. Dons et legs

6.2. Présentation / contexte

La Maison Des Lycéens (MDL) verse un don de 3 881,81 € pour le voyage en Guadeloupe qui a eu lieu en novembre 2018, suite à des actions menées par les élèves participants au voyage.

6.3. Commentaires / débat

Question de M. VILT sur la nature de la MDL.

Question de M^{me} MARTIN sur la manière de contacter la MDL pour proposer des projets à financer.

Réponse : il faut contacter les représentants de la MDL dont certains sont présents lors de cette séance.

6.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

6.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 066/18-19

7. Point sur les travaux

7.1. Point sur les travaux

7.2. Présentation / contexte

Information sur le montant des crédits alloués : plus de 9 millions entre 2007 et 2017.

Mise en conformité du parc ascenseur, réfection peinture lingerie, B2.

La DMO (délégation de maîtrise d'ouvrage) pour la réfection des chambres d'initiation sera prise en charge par la SEM BREIZH dont le responsable viendra avec l'architecte la semaine du 04 au 08 février. La prévision de livraison est toujours prévue pour la rentrée 2019.

M^{me} MARTIN indique que ce cet équipement est important car nous serons le seul établissement à proposer l'option hébergement en BTS.



8/11

Le plan d'action 2019-2020 intègre les travaux de clôture.

M. MAHÉ, Maire de DINARD indique que les travaux prévus autour de la Villa Surville, qui sera rétrocédée à la ville de DINARD, pour réaliser des hébergements, avec notamment des espaces de parking. M. MAHÉ indique que le sous-préfet œuvre à la mise en place d'un accueil pour les saisonniers (loi Montagne) et favorise cette initiative. Il indique que les FJT (foyers de jeunes travailleurs) seraient les meilleures structures pour la gestion des hébergements pour les saisonniers. Il sera recherché un bailleur social pour la villa Surville.

MM. MAHÉ et RAOUL rappellent qu'il y a une volonté commune de la région, du lycée et de la mairie pour ce projet.

M. CHAPELAND questionne sur le nombre de logements. Réponse : 15 à 20 logements. M. Le Maire remercie également le lycée pour sa participation à la cérémonie des vœux.

M. Rambaud questionne sur l'utilisation actuelle de la villa.

Réponse de M^{me} LEGAILLARD sur son utilisation actuelle comme lieu de stockage.

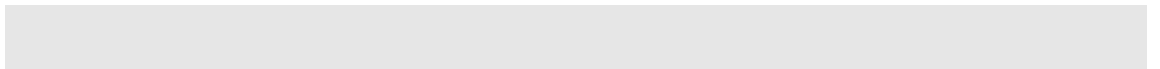
M. RAOUL indique aussi qu'une partie de l'espace pourrait être cédé à la ville, et que des clôtures seraient mises en retrait de l'espace actuel. L'espace cédé serait un espace de liaison douce et partagé.

L'éclairage du lycée va être revu. Une étude va être menée.

Un diagnostic de couverture sera réalisé.

Traitement des façades et programmation de la réfection des ateliers...

18h55 : arrivée d'un membre du CA





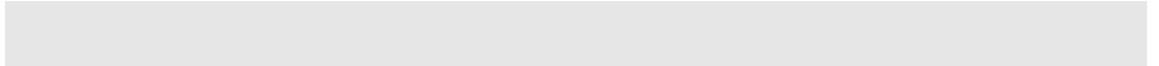
RUBRIQUE II. Vie scolaire et pédagogique

1. Question / Point abordé

9/11

- 1.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé
- 1.2. Présentation / contexte

É T A T N É A N T





RUBRIQUE III. Moyens d'enseignement et pédagogiques

1. DGH 2019-2020 : répartition des moyens

10/11

1.1. DGH 2019-2020 : répartition des moyens

1.2. Présentation / contexte

M. Le proviseur explique les modalités de la préparation de la rentrée :

Prévisions d'effectifs par formations reçues en décembre 2018 :

- Lycée professionnel : 331 élèves prévus (301 l'année précédente) ;
- Lycée technologique : 180 élèves prévus (STHR et MAN) et en baisse (190 l'année précédente) ;
- Post bac : MC A/R et BTS : 201 étudiants, identiques à la structure de l'année N-1 ;
- Stabilité à 712 élèves.

Présentation de la dotation globale horaire par M. Le Proviseur avec ses 3 monnaies : HP, HSA et IMP qui constituent une enveloppe est de 1 481h25 pour la rentrée 2019. À la rentrée 2018 la dotation prévisionnelle était semblable avec 1 485h00.

Il y a une diminution de la sous enveloppe lycée technologique 748h25 (moins 40h00) et plus 36h00 sur la sous enveloppe lycée professionnel avec 733h00.

Présentation des 4 documents (tableaux de répartitions des moyens) par le Proviseur.

Présentation des dispositifs nouveaux à la rentrée : chef d'œuvre, co-interventions.

Précisions sur les heures non encore réparties et qui feront l'objet d'affectations ultérieures après échanges avec les équipes d'enseignement.

Le proviseur explique qu'à ce stade de l'année doivent être estimés les ajustements de postes en fonction de la répartition de la dotation.

Conclusion : le proviseur indique qu'il n'y aura pas de suppression ni de création de poste, les BMP habituels seront demandés. Deux postes seront vacants en service et deux également en production culinaire.

1.3. Commentaires / débat

M^{me} MARTIN fait remarquer la baisse de la prévision en 2STHR.

M. Le Proviseur explique qu'une dotation supplémentaire serait probablement allouée si les effectifs constatés en juin étaient supérieurs.

M. CHAUVEAU indique qu'il y a apparemment moins d'heures en STS.

M. RAOUL répond qu'il faut tenir compte des pondérations et qu'un BMP de 16h00 est prévu.

M. CHAUVEAU questionne sur la DNL et le dispositif prévu.

Le proviseur indique que cela fera partie des échanges ultérieurs et que la répartition des heures n'est pas à l'ordre du jour. Il reste encore 4,55 HSA et 54 HP à répartir.

M^{me} MARTIN questionne sur les 3h de Maths en TSTHR : dédoublements prévus ?

M. RAOUL répond qu'il n'y a pas de dédoublements prévus (attention ancienne grille).

Observation de M. RAMBAUD sur la baisse des horaires en LV.

M^{me} ROBIN indique qu'elle espère que l'examen prévu tiendra compte de ces évolutions.

M. RAOUL précise qu'il a fait une demande de moyens supplémentaires pour apporter un peu plus de souplesse : dédoublements...



RUBRIQUE IV. Questions diverses

1. Organisation d'un bal, Présentation par Léa Juré

1.1. Organisation d'un bal, Présentation par Léa Juré

11/11

1.2. Présentation / contexte

Sur la proposition des représentants des élèves :

Vendredi 22 mars 2019 – 19h30 / 01h au manoir de Pontbriand à Pleurtuit. Prestation de 8,00 € tout compris. Autorisation parentale pour les mineurs. Coupons réponse à rendre aux délégués pour le lundi 25 février ; Vigiles + fouille des sacs. Carton d'invitation nominatif et pièce d'identité. Souhait d'un encadrement par l'APELHD. Nombre espéré 350 personnes. Mise en place d'une tombola pour apporter un financement. Ouvert à tous les personnels et aux BTS, MAN, TSTHR, TPRO.

1.3. Commentaires / débat

Questions diverses des membres du CA sur le choix de la date, l'hébergement sur place, la capacité d'accueil, le détail des prestations traiteurs.

Questions sur la sécurité : sorties définitives, espace fumeur, filtrage des personnes, arrivées plus tardives. Question de M. Le Maire sur la responsabilité juridique, la SACEM. Question sur le rôle de l'APELHD : aide humaine.

M. RAOUL rappelle que des risques existent en terme de gestion : pour ou contre l'organisation de ce bal ?

M^{me} MARTIN souligne que les événements de convivialité sont toujours bienvenus au lycée.

1.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

2. Nouvelle charte graphique – comment en avons-nous été informés ?

2.1. Nouvelle charte graphique – comment en avons-nous été informés ?

2.2. Commentaires / débat

Réponse du proviseur : ce nouveau logo est apparu au sein de la commission communication dont la dernière réunion s'est faite le 4 décembre 2018. Il précise aussi que celui-ci a été présenté à la communauté éducative lors des vœux en janvier. Il n'a pas été imposé par la direction mais s'est imposé lors de l'élaboration de la nouvelle plaquette d'information du lycée avec le prestataire concepteur.

M^{me} MARTIN fait remarquer que la mode des bateaux pour les logos semble abandonnée.

3. Autres questions et remarques

3.1. Autres questions et remarques

3.2. Présentation / contexte

M. Le Maire propose un accueil pour la rentrée prochaine des futurs BTS. Il aurait lieu la deuxième semaine de septembre. Il serait le pendant de la cérémonie de remise des diplômes.

Le prochain CA aura lieu le jeudi 25 avril 2019.

Le lundi 18 mars aura lieu la soirée de gala du partenariat avec la Chine.

L'association APELHD organise pour la St Patrick, le 13 mars, une soirée au Cézembre, ouverte à tous.

21h00 – après épuisement des questions diverses, la séance est levée.